Coopération UE-Afrique en matière de sécurité dans la région du Sahel, l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique

2020/2002(INI) - 16/09/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 427 voix pour, 128 contre et 140 abstentions, une résolution sur la coopération UE-Afrique en matière de sécurité dans la région du Sahel, l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique.

Les députés ont souligné la nécessité d'établir un lien étroit entre la sécurité, le développement et l' intervention humanitaire pour permettre un développement durable des régions du Sahel, de l'Afrique de l' Ouest et de la Corne de l'Afrique.

Action de l'Union européenne

Soulignant que l'Union africaine et les États africains de la région sont des partenaires incontournables de l'Union européenne, le Parlement a appelé la Commission, le Conseil et le vice-président/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à coordonner les initiatives de développement, les initiatives humanitaires et les initiatives de sécurité auxquelles ils participent dans le cadre d'une stratégie intégrée permettant à l'Afrique de s'approprier de manière indépendante les affaires de défense et de sécurité.

La résolution a salué l'engagement global de l'Union européenne au Sahel, en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique ainsi que la contribution des missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationale. Elle a néanmoins souligné la nécessité : i) d'adapter les règles financières et administratives, ainsi que les processus de décision politique, afin de rendre la réponse aux crises plus rapide et plus opérationnelle; ii) de renforcer les missions et les opérations de la PSDC, ainsi que la politique globale de communication et de planification stratégique de l'Union, afin d'accroître la visibilité des actions de l'Union.

Le Parlement a salué la proposition de créer, sous l'égide de la PESC de l'Union, un instrument pour financer la coopération militaire et de défense avec les pays tiers et les organisations internationales. Compte tenu de la situation actuelle en Afrique, il a demandé au Conseil d'adopter au plus vite la décision nécessaire pour la création de ce nouvel instrument pour soutenir les capacités des forces armées africaines.

Les députés ont demandé de redéfinir le format des missions de formation EUTM Mali, EUTM RCA et EUTM Somalia, afin de mieux les adapter aux besoins réels des forces armées et des populations des pays bénéficiaires. Ils ont également demandé à l'Union européenne d'aider la force conjointe du G5 Sahel, instrument clé pour lutter contre le terrorisme, le djihadisme et les menaces pour la sécurité régionale, à devenir opérationnelle en lui fournissant une assistance financière. Ils ont appuyé l'intention de l'Union africaine d'envoyer 3000 soldats en aide au G5 Sahel.

Le Parlement a reconnu le rôle important que joue le Mali pour la stabilité du Sahel exprimant ses préoccupations concernant le coup d'État du 18 août 2020 au Mali. Il a souligné que la poursuite de la coopération avec la communauté internationale impliquait la mise en place d'un système électoral viable

ainsi que d'un gouvernement de transition pluraliste respectant les droits et libertés constitutionnels de chaque citoyen. Il a exprimé son soutien aux efforts du SEAE pour contribuer à une solution pacifique et démocratique à même de rétablir la stabilité et la confiance des citoyens maliens dans leurs institutions.

Bonne gouvernance

Le Parlement a déclaré qu'il ne peut y avoir de stratégie de sécurité sans action commune de développement durable et d'aide humanitaire. Rappelant les causes diverses et profondes du terrorisme et des conflits armés, il a insisté sur l'importance de promouvoir le capital et le développement humains, de satisfaire aux besoins des communautés les plus vulnérables, et de développer les capacités de résilience des populations.

La résolution a souligné qu'une coopération efficace en matière de sécurité entre l'Union et l'Afrique devait reposer sur le développement durable et mettre particulièrement l'accent sur:

- la consolidation de la démocratie en garantissant des systèmes de gouvernance démocratiques responsables au travers d'un contrôle parlementaire efficace, d'institutions démocratiques et de l'état de droit, ainsi que toutes les libertés de la société civile;

- la cessation et la prévention des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes;

- l'élaboration de politiques axées sur les jeunes qui favorisent le développement économique et la création de perspectives d'emploi ;

- l'autonomisation des femmes par la reconnaissance de leur rôle en tant qu'agents du changement dans les communautés africaines, et le développement de leur rôle en matière de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de médiation;

- l'offre de services de base, notamment en matière de santé, de sécurité alimentaire, d'eau, d' assainissement et d'hygiène, de protection sociale et de soutien aux populations déplacées, afin d'accroître la confiance des citoyens dans l'État;

- la sécurité administrative et la stabilité juridique;

- l'éradication de la pauvreté, de l'impunité et de la corruption;

- la lutte contre les effets du changement climatique;

- le respect de l'état de droit, la promotion du développement durable et des droits de l'homme;

- la promotion de pratiques agricoles durables.

Le Parlement a souligné qu'une approche intégrée de la paix, de la sécurité et du développement durable nécessitait une véritable participation des acteurs locaux de la société civile. Il a insisté sur l'importance du partenariat avec l'ONU, de la coopération avec d'autres institutions internationales, l'Union africaine notamment, et du dialogue avec d'autres organisations régionales.

Reconnaissant l'incidence des conflits, de la pauvreté, des inégalités et du changement climatique sur les déplacements forcés, les députés ont souligné l'importance d'accroître la coopération entre l'Union européenne et la région du Sahel, pour traiter la question de la migration régulière, sûre et digne. Ils ont également préconisé de fournir une aide extraordinaire et globale aux régions confrontées aux difficultés inédites engendrées par la pandémie de COVID-19.

Enfin, les députés ont demandé à la Commission de renforcer les initiatives en matière de diplomatie publique afin de mieux expliquer le soutien de l'Union en matière de sécurité en Afrique et de le présenter comme une contribution à la stratégie de développement africaine de l'Agenda 2063.